

**Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance :**

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO			X	
Mme Marguerite ALAZET		X		Représentée par M. André RAYNAUD
Mme Danielle ALEXANDRE			X	
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK	X			
Mme Danièle BOSCH-LAURENS			X	
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
M. Didier CAYLA	X			
Mme Charlette CHASTAN	X			
Mme Odile CORBIERE			X	
Mme Marcelle COUDERC	X			
M. Pierre CROS	X			
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN	X			Désignée secrétaire de séance
M. Bernard FABRE		X		Représenté par M. Alain CARALP
M. Frédéric FABRE	X			
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Michel LEFROU	X			
Mme Cathy LIMORTE			X	
M. Pascal LOUBET			X	
M. Bernard MARTIN			X	
Mme Brigitte MARTINEZ			X	
M. Jean-Pierre PEREZ			X	
M. Serge PESCE	X			
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE	X			
M. Michel SANCHEZ		X		Représenté par M. Serge PESCE
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL			X	
M. Marc SINGLA	X			
Mme Brigitte SOULET	X			
Mme Maryline TUCA	X			
M. Philippe VIDAL	X			
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	

P = présent(e), R = représenté(e), A = absent(e)

## I. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président accueille les élus à 18h30.

Il donne la parole à Monsieur Yvon CALVET, Procureur de la République de Béziers, et à Monsieur Anthony MIMOUNI, Commandant de la Compagnie de gendarmerie départementale de Béziers, accompagné des adjudants-chefs GUIDERA, JALABERT et LOPEZ, pour une présentation de leur mission de Police de sécurité au quotidien lancée en 2018.

Suite à cette présentation, le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30.

## II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Madame Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan) est nommée pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

## III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## IV. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS

**Décision n° DP\_2019\_04 :** attribution du marché public n° 18S0039 au groupement d'entreprises Frances – Bessiere, dont le mandataire est la SARL FRANCES ayant son siège social Avenue de St Pons, lieu-dit Baraillé à Saint Chinian (34360), pour un montant annuel minimum de vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxes, soit trente mille euros (30 000 €) TTC, et un montant maximum sur trois ans de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) hors taxes, soit trois cent mille euros (300 000 €) TTC pour une durée d'un an reconductible deux fois un an, soit une durée totale de trois ans, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

### **Décision n° DP\_2019\_05 :**

- le contrat de résidence de création suivant :
  - un contrat de résidence de création pour une des étapes de la création du spectacle **Suis-moi** par la compagnie *Les voisins du dessus*, du 7 au 11 janvier 2019, à l'école maternelle de Montady, pour un montant de 600 euros ;
- les contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles suivants :
  - une représentation du spectacle **Black Coffee** par l'association *Bloc Notes*, le 22 mars 2019, à la salle Galabru de Nissan-Lez-Ensérune, pour un montant de 2 500 euros ;
  - une représentation du spectacle **Suis-moi** par la compagnie *Les voisins du dessus*, du 25 au 29 mars 2019, à la salle Nougaro de Montady, pour un montant de 4 000 euros ;
  - une représentation du spectacle **Chronos – Ciné concert** par l'association *Du Griffé*, le 12 avril 2019, à la salle Esprit Gare de Maraussan, pour un montant de 2 333,66 euros ;
  - une représentation du spectacle **Victor enfant sauvage** par la compagnie *Les voisins du dessus*, du 16 au 19 avril 2019 à la salle Nougaro de Montady, pour un montant de 3 400 euros ;

- une représentation du spectacle **Dalèle Sans Fil** par l'association *Music'al Sol*, le 24 mai 2019, à la cave de Colombiers, pour un montant de 3 000 euros ;
- une représentation du spectacle **Big Sur Tour** par l'association *Lo Sage e Lo Fol Prod*, le 31 mai 2019 à la salle Galabru de Nissan-Lez-Ensérune, pour un montant de 4 602 euros ;
  - la convention de partenariat artistique suivante :
- une convention de partenariat artistique, de mars à juin 2019, pour un montant de 2 000 euros. Cette convention a pour objet l'accompagnement technique et financier pour la création du spectacle de rue **Le petit Prince**, en collaboration avec l'association *Echo des sans mot* et l'association *Foyer socio-éducatif du collège de Cazouls-Lès-Béziers*. Ce partenariat donnera lieu à 2 représentations : le 14 juin 2019 au stade de l'enclos à Cazouls-lès-Béziers et le 16 juin 2019 au stade Armand Sanjou de Maraussan ;

**Décision n° DP\_2019\_06** : attribution du marché public à la société CLAUSTRE EURL ayant son siège social zone d'activités Les Barthes à Saint Ferréol des Côtes (63600), pour un montant de neuf mille cinq cents euros hors taxes (9 500 € HT), soit onze mille quatre cents euros toutes taxes comprises (11 400 € TTC), pour une durée d'exécution de 15 semaines à compter de la date de notification du marché.

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

## V. DELIBERATIONS

<b>1</b>	<b>Marché public n° 19S0001 – Fourniture de carburant gasoil pour les besoins du parc automobile du Pôle Environnement et Développement Durable (PEDD) – Autorisation de signature</b>	<b>19.088.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil entérine le marché public n° 19S0001 attribué par la commission d'appel d'offres, relatif à la fourniture de carburant gasoil pour les besoins du parc automobile du Pôle Environnement et Développement Durable (PEDD), et autorise monsieur le Président à le signer.

<b>2</b>	<b>Convention constitutive du groupement de commande pour des prestations de services de télécommunications et la fourniture limitée d'accessoires – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.089.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention constitutive du groupement de commande pour des prestations de services de télécommunications et la fourniture limitée d'accessoires et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>3</b>	<b>Convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et de systèmes informatiques - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.090.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et de systèmes informatiques et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>4</b>	<b>Convention constitutive du groupement de commande pour la consultation relative à la signalisation verticale et horizontale - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.091.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition de matériels de signalisation verticale et horizontale et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>5</b>	<b>Convention tripartite entre la Communauté de communes La Domitienne, les Autoroutes du Sud de la France (ASF) et le comptable du centre des finances publiques de Capestang pour la mise en place d'un prélèvement automatique - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.092.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention tripartite entre la Communauté de communes La Domitienne, les Autoroutes du Sud de la France et le comptable de la DGFIP de Capestang, pour la mise en place du prélèvement automatique sur le compte Banque de France indiqué par la Communauté de communes pour les frais liés au contrat de télépéage, et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>6</b>	<b>Convention de partenariat et de mise à disposition dans le cadre du chantier d'insertion « Agent technique polyvalent » avec le RLise « Les Sablières » - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.093.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention de partenariat et de mise à disposition dans le cadre du chantier d'insertion « Agent technique polyvalent » avec le RLise « Les Sablières » et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>7</b>	<b>Budget principal - Exercice 2019 - Décision modificative n°1</b>	<b>19.094.1</b>
----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Philippe VIDAL.

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 1 du budget principal 2019, conformément au tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Opération 101	Marauusan cave oenotouristique		175 960,00 €		
Opération 123	Requalification Roudigou Maraussan	175 960,00 €			
Opération 2002	Aménagement urbain au carrefour de la rue Mirabeau et de la rue de l'Egalité	8 361,06 €			
Opération 2003	Construction d'un espace jeunesse		80 536,52 €		
Opération 2004	Réaménagement de la place des 140		19 741,20 €		
Opération 2009	Construction d'une maison médicale	7 590,51 €			
Opération 2011	Aménager une salle de spectacle vivant au sein de la médiathèque	11 724,00 €			
Opération 2016	Acquisition de terrains ou de bâtiments pour désenclaver le centre bourg	89 419,94 €			
Opération 2019	Création du nouveau bâtiment de la Poste	8 928,80 €			
Opération 2023	Amélioration des structures scolaires	23 704,40 €			
Opération 2025	Remise en état des voies communales		11 351,19 €		
Opération 2408	Aménagement gymnase	53 456,90 €			
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			91 556,70 €	
<b>TOTAL</b>		<b>379 145,61 €</b>	<b>287 588,91 €</b>	<b>91 556,70 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>91 556,70 €</b>		<b>91 556,70 €</b>	

<b>8</b>	<b>Fixation des durées d'amortissement sur les budgets annexes « Eau » et « Assainissement des eaux usées »</b>	<b>19.095.1</b>
----------	---	-----------------

Sortie de messieurs Cédric GARCIA et Philippe VIDAL.

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	20
Présents :	22	Pour :	20
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	5

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil autorise de fixer le seuil en deçà duquel une immobilisation est amortie sur une durée de deux ans à 1 000 euros HT pour un bien nettement individualisable et d'arrêter les durées maximums d'amortissement en raison de leur nature, conformément au tableau ci-après :

Classes d'immobilisations	DUREES D'AMORTISSEMENT EN ANNEES
	SOLUTION PROPOSEE
Réseaux d'assainissement	60
Stations d'épuration (ouvrage de génie civil) : - Ouvrages lourds (agglomérations importantes) - Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc.	60 30
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	8
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	100
Bâtiments légers, abris	15
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20
Mobilier de bureau	15
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10
Matériel informatique	5
Engins de travaux publics, véhicules	8

<b>9</b>	<b>Convention de participation pour la réalisation de l'aménagement d'une entrée au bénéfice de la société ARGON sur la ZA Via Europa à Vendres - Autorisation de signature</b>	<b>19.096.2</b>
----------	---	-----------------

Sortie de messieurs Cédric GARCIA et Philippe VIDAL.

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	22	Pour :	25
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la convention de participation pour la réalisation de l'aménagement d'une entrée au bénéfice de la société ARGON sur la ZA Via Europa à Vendres et autorise monsieur le Président à la signer ;
- précise que les travaux seront réalisés par la Communauté de communes La Domitienne dans un délai de 6 mois suivant la signature de la convention ;
- précise que la société ARGON s'oblige à verser à La Domitienne la totalité du coût des travaux soit un montant prévisionnel 8 772 euros HT selon les modalités suivantes : 70% au démarrage des travaux et 30% à la réception des travaux.

<b>10</b>	<b>Campagne au label « Pavillon Bleu » – Inscription du port dans le cadre de la délégation de service public</b>	<b>19.097.2</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Philippe VIDAL.  
Retour de monsieur Cédric GARCIA.

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil émet un avis favorable au renouvellement à l'appel à candidature pour la campagne « Pavillon Bleu » de 2019 et autorise le versement de la somme de 660 euros (six cent soixante euros) pour l'année 2019, représentant les frais de participation au dossier de candidature.

<b>11</b>	<b>Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO) - Adhésion</b>	<b>19.098.2</b>
-----------	--	-----------------

Retour de monsieur Philippe VIDAL.

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve l'adhésion à l'UVPO ;
- désigne deux délégués pour représentation en Assemblée générale et deux délégués pour représentation en Conseil d'administration de l'association : les deux délégués titulaires sont messieurs Alain CARALP et Daniel METIVIER (Président de l'association Héraude) et leurs deux suppléants respectifs sont messieurs Jean-François GUIBBERT et Pierre CROS.

<b>12</b>	<b>Approbation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et Déclaration Loi sur l'Eau du " Programme pluriannuel d'entretien des bassins versants des fleuves Orb et Libron "</b>	<b>19.099.3</b>
-----------	---	-----------------

Départ définitif de monsieur Didier CAYLA.

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve le programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron, à l'échelle du territoire de la Communauté de communes La Domitienne ;
- approuve le dossier d'enquête relatif à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et la Déclaration au titre de la loi sur l'eau, du programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron ;
- demande à Monsieur le Préfet de l'Hérault l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général et la Déclaration au titre de la loi sur l'eau, du programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron, sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne.

<b>13</b>	<b>Demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Basse plaine de l'Aude »</b>	<b>19.100.3</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Basse plaine de l'Aude » ainsi que le plan de financement proposé, et autorise monsieur le Président à solliciter les subventions s'y rapportant.

<b>14</b>	<b>Demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Collines d'Ensérune »</b>	<b>19.101.3</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Collines d'Ensérune » ainsi que le plan de financement proposé pour l'année 2019, et autorise monsieur le Président à solliciter les subventions s'y rapportant.

<b>15</b>	<b>Demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Mare du plateau de Vendres »</b>	<b>19.102.3</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la demande de subvention d'animation de la zone Natura 2000 « Mare du plateau de Vendres » ainsi que le plan de financement proposé pour l'année 2019, et autorise monsieur le Président à solliciter les subventions s'y rapportant.

<b>16</b>	<b>Acceptation de l'offre de concours du Centre des monuments nationaux pour l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires au site d'Ensérune - Approbation de la convention de financement</b>	<b>19.103.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Cédric GARCIA.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	18
Représentés :	3	Contre :	1
Absents :	12	Abstention :	6

Contre : Serge PESCE.

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A la majorité**, le Conseil :

- accepte l'offre de concours du Centre des monuments nationaux pour l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires au site d'Ensérune ;
- approuve la convention de financement établie entre le Centre des monuments nationaux et la Communauté de communes La Domitienne et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>17</b>	<b>Retrait de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée du SIVOM d'Ensérune</b>	<b>19.104.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Cédric GARCIA.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil approuve le retrait de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée du SIVOM d'Ensérune.

Retour de monsieur Cédric GARCIA.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	20
Présents :	23	Pour :	20
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil décide qu'une PFAC harmonisée est instituée sur le territoire de la Communauté de communes La Domitienne (hors commune de Cazouls-lès-Béziers dépendante du syndicat Orb et Vernazobres), annulant les délibérations antérieurement en vigueur dans les communes, et indique que la PFAC est calculée selon les modalités suivantes :

<b>Construction individuelle, reconstruction, raccordement d'une construction</b>	1 800 € / logement
<b>Une construction de logements collectifs ou une création de logements dans des locaux existants, reconstruction</b>	1 500 € pour le 2ème logement
	1 200 € pour le 3ème logement et suivants

<b>19</b>	<b>Participation au titre du rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique - PFAC « assimilée domestique »</b>	<b>19.106.3</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	20
Présents :	23	Pour :	20
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil décide qu'une PFAC « assimilée domestique » harmonisée est instituée sur le territoire de la Communauté de communes Le Domitienne (hors commune de Cazouls-lès-Béziers dépendante du syndicat Orb et Vernazobres), annulant les délibérations antérieurement en vigueur dans les communes, et indique que la PFAC « assimilée domestique » est calculée selon les modalités suivantes :

Nature de la construction raccordée et reproduisant des eaux usées assimilés domestiques	Mode de calcul retenu
Local commercial, bureaux et entrepôt lié, cabinet médicaux, laboratoires, Bâtiments industriels, artisanaux, agricoles, hangars et entrepôts	1600€ + 3€ /m <sup>2</sup> de surface plancher créée ou transformée limitée à 5000€ maximum
Etablissement public et lieux de culte	18€ /m <sup>2</sup> surface plancher créée ou transformée limitée à 5000€ maximum
Hôtels, pensions de famille, chambres d'hôtes ou de gîte, établissement médicalisés (hôpitaux cliniques), EHPAD	600€ /chambre
Camping par emplacement (sauf HLL)	195€ /emplacement
Camping et parc résidentiel de loisirs (PRL) par emplacement destiné à une habitation légère de loisirs (HLL)	250€/emplacement
Résidence de tourisme, village vacances	1800€ /logement créé ou transformé 1500€ pour le 2 <sup>ème</sup> logement créé ou transformé 1200 € pour le 3 <sup>ème</sup> logement créé ou transformé et les suivants

<b>20</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Vendres - Rue Frédéric Mistral</b>	<b>19.107.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 35 073.12 € HT et 23 382.08 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>21</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Vendres - Rue Jean Jaurès</b>	<b>19.108.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 22 137.42 € HT et 18 089.15 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>22</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montady - Avenue Pierre Lacans</b>	<b>19.109.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 110 700 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>23</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Montady - Rue des artisans</b>	<b>19.110.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 157 500 € HT et 123 000 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

24	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Maureilhan - Rue de la glacière</b>	19.111.3
----	--	----------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 55 900 € HT et 52 400 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

25	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Maraussan - Secteur Jean Perdiguier - Impasse Tuilerie - Rue des peupliers</b>	19.112.3
----	--	----------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 147 730 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>26</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Maraussan - Rue Alphonse Granier</b>	<b>19.113.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 135 600 € HT.
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>27</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Maraussan - Rue de l'ancienne école des filles</b>	<b>19.114.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 50 200 € HT et 32 600 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>28</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Colombiers – Rue des lavandières</b>	<b>19.115.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 68 100 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>29</b>	<b>Demande de prorogation de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault – Réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Vendres</b>	<b>19.116.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les demandes de prorogation des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre de la réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> avril 2020,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>30</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Vendres - Avenue de Valras</b>	<b>19.117.3</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 114 720 € HT et 120 400 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>31</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la commune de Nissan-Lez-Ensérune - Avenue de la Cave</b>	<b>19.118.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	19
Présents :	22	Pour :	19
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dont le coût prévisionnel est de 45 000 € HT et 160 000 € HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>32</b>	<b>Réseau des médiathèques – Organisation d'ateliers participatifs en médiathèques – Charte des animations participatives de « L'Animathèque» – Approbation</b>	<b>19.119.4</b>
-----------	---	-----------------

Retour de monsieur Thierry BEUSELINK.

Rapporteur : Alain CASTAN.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la charte des animations culturelles participatives de « L'Animathèque ».

<b>33</b>	<b>Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) – Production de logements sociaux en faveur de FDI Habitat – Programme « La Vigneronne » à Maureilhan – Attribution de subvention</b>	<b>19.120.4</b>
-----------	--	-----------------

Départ définitif de madame Yannick RODIERE

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	22	Pour :	25
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve l'attribution d'une subvention plafonnée à 97 000 euros, conformément au tableau ci-après :

				COMMUNE SRU	COMMUNE DE + DE 3500 HAB	COMMUNE DE - DE 3500 HAB
<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	Réhabilitation	PLAI	Label HQE			
			Label NF Habitat			
		PLU S	Label HQE			
			Label NF Habitat			
	Construction / Reconstruction	PLAI	Label HQE			
			Label NF Habitat			8 x 6 500 = 52000 €
		PLU S	Label HQE			
			Label NF Habitat			18 x 2 500 =45000€
<b>EXTENSION URBAINE</b>	Construction	PLAI	Label HQE			
			Label NF Habitat			
		PLU S	Label HQE			
			Label NF Habitat			

<b>34</b>	<b>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021</b>	<b>19.121.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	22	Pour :	25
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve l'attribution des subventions, conformément au tableau ci-après :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M. COLIN René	1 Place du Castillet VENDRES 34 350	7 700 €	45 %	3465 €
M. VIDAL Benoît	3 Le Boulevard LESPIGNAN 34 710	10 500 €	45%	4725 €
Mme CANTAU SCHULER Claudine	5 Rue des œillets NISSAN LEZ ENSERUNE 34 440	23 900 €	25%	5975 €

<b>35</b>	<b>Commission intercommunale pour l'accessibilité - Rapport annuel 2018</b>	<b>19.122.4</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Pierre CROS.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	22	Pour :	25
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité pour la période 2018.

## **VI. FIN DE LA SEANCE**

La séance est levée à 20h30.

## **VII. MISE A DISPOSTION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

**Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

Compte-rendu dressé le 5 juin 2019

Le Président,



Alain CARALP



